

Les Bonnes Pratiques de Distribution (B.P.D.) version 2013

<https://www.estim-formation.com/formation-les-bonnes-pratiques-distribution-version-2013>

Objectifs de la formation

- En France, le secteur de la distribution des médicaments est régi par les Bonnes Pratiques de Distribution en gros des médicaments à usage humain et des produits mentionnés à l'article L.5136-1 du code de la santé publique.
- L'application de ces BPD permet de préserver la qualité des produits pharmaceutiques fabriqués qui doit être maintenue conforme sur le plan de la sécurité, la qualité et l'efficacité tout au long de la chaîne pharmaceutique grâce à un système d'assurance qualité.

Programme pédagogique

Introduction

- Processus de distribution : contexte et enjeu
- Règlementations nationales et internationales
- Problématiques des produits sensibles
- Bonnes Pratiques de Distribution en gros

Chapitre I

- Gestion de la qualité

Chapitre II

- Personnel
 - Généralité
 - Champ d'action des pharmaciens
 - Formation
 - Hygiène du personnel

Chapitre III

- Locaux et matériel
 - Principe
 - Locaux
 - Stockage
 - Equipements et matériels
 - Systèmes informatisés

Chapitre IV

- Approvisionnement, réception et opérations de stockage, manutention des produits
 - Approvisionnement
 - Grossistes - Répartiteurs
 - Fabricants, importateurs, exploitants, dépositaires,
 - autres distributeurs en gros
 - Réception, stockage et manutention des produits

Chapitre V

- Préparation et livraison des commandes
 - Principe
 - Prise de commande
 - Préparation des commandes et emballages
 - Livraison

Chapitre VI

- Retour de produits non défectueux
- Réclamations, rappels ou retraits, produits contrefaits
- Destruction
 - Retour de produits non défectueux
 - Réclamations sur la qualité des produits
 - Rappels ou retraits
 - Produits contrefaits
 - Destruction

Prérequis et public cible

Prérequis de formation :

Ce programme de formation ne nécessite pas de pré-requis particulier.

Cette formation est ouverte à tous les publics.

Modalité d'évaluation pédagogique

Évaluation des compétences acquises par les stagiaires :

À l'issue de la formation, un contrôle de connaissances permettra d'évaluer les compétences acquises par chaque participant.